

Image not found or type unknown



## taxe foncière prelevée apres liquidation de communauté

Par ardoiseverte, le 06/10/2012 à 20:44

Bonjour,

la liquidation de communauté etant terminé, mon ex mari me reclame la moitié des taxes foncières depuis 2008, il se permet de prelever ces sommes sur le montant de la prestation compensatoire qu'il me paye tous les mois.

En a t'il le droit?

Dans la negative,que puis je faire?

Merci pour vos réponses.

Bonne soirée